

Pour un bon relationnel avec les exploitants agricoles...

...merci de respecter les élevages, chenils, chevaux, cultures, individus...

LES ANIMAUX

- Montez avant le survol des animaux
- Ne surprenez pas les animaux
- Utilisez le « brûleur à vache »
- Parlez aux animaux pour les rassurer

LES CHAMPS et CULTURES

Dans le doute d'une éventuelle culture : allez plus loin ! « En cas de doute, y'a pas de doute. »

De l'attention et du bon sens pour préparer votre décollage / atterrissage :

- Ne décollez pas ni n'atterrissez dans un champ cultivé (attention aux jeunes pousses, aux resemis, aux cultures fourragères...)
- Choisissez un terrain accessible par la route / chemin. Les champs ne sont pas des espaces de jeux pour les véhicules de récupération.
- Posez le ballon près du chemin (ou le faire rapprocher par votre équipage).
- Pensez à bien éteindre vos veilleuses, refroidissez votre brûleur.
- **Ne rentrez pas directement dans le champ avec votre véhicule** : laissez votre véhicule près de l'entrée dans l'attente de la venue du propriétaire.
- Approchez le véhicule du matériel, si possible après avoir obtenu l'accord de l'exploitant, une fois que le ballon est plié et le matériel rangé ou portez-le s'il y a des risques de dégradations.
- Utilisez impérativement l'entrée principale du champ (Attention aux tuyaux d'arrosage/d'irrigation qui sont souvent installés en bordure de terrain et peu visibles).
- Ressortez bien sur vos traces.
- En cas de dommage apparent (malgré toutes vos précautions !!), prenez des photos.

EN CAS DE DIFFEREND AVEC UN PROPRIETAIRE OU UN EXPLOITANT :

- Restez courtois et poli, vouvoyez vos interlocuteurs.
- Présentez-vous et attendez que votre interlocuteur le fasse à son tour.
- Ne proposez pas d'argent ni de vol.
- Cherchez à comprendre le problème, expliquez calmement les contraintes d'un vol en montgolfière.
- Sans solution, contactez le référent agriculture.

Dans tous les cas, le pilote donne impérativement des informations dans son Formulaire de Rapport de Vol (FRF). Toutes les informations possibles devront figurer dans le FRF qui devra être transmis dans les meilleurs délais à la Direction des vols.

Pour un bon relationnel avec les usagers de la route...

...merci de respecter le code de la route !!

Le véhicule de récupération ne doit en aucun cas :

- Entraver la circulation des autres usagers de la route.
- Stationner devant, pendant et après un virage.

Assurez-vous que vos feux de remorques fonctionnent. Utilisez vos clignotants !!

Dans tous les cas d'incidents, ne diffusez ni photos ni vidéos sur les réseaux sociaux !!